|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.13** | **Document C17/24-F** |
| **14 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| PROGRAMME SUR LA CONFORMITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉRAPPORT D'ACTIVITÉ ET PLAN D'ACTION |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document rend compte de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité depuis la session de 2016 du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 177 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolution 76 (Rév. Hammamet, 2016)*](http://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa12/Documents/resolutions/Resolution%2076.pdf) *de l'AMNT;* [*Résolution 47 (Rév.Dubaï, 2014)*](http://www.itu.int/ITU-D/tech/NGN/ConformanceInterop/WTDC10_Res47.pdf) *de la CMDT;* [*Résolution UIT‑R 62-1 (Genève, 2015)*](http://www.itu.int/pub/R-RES-R.62-2012) *de l'AR;**Documents* [*C09/28*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0028/fr)*,* [*C10/35 (paragraphe 65)*](http://www.itu.int/md/S10-CL-C-0035/fr)*,* [*C11/38*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0038/fr)*,* [*C12/48*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0048/fr)*,*[*C13/24 (Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0024/fr)*,* [*C14/24(Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0024/fr)*,*[*C15/24*](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S15-CL-C-0024) et [*C16/24(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S16-CL-C-0024) *du Conseil.**Sites web: "*[*Portail de l'UIT sur la*](http://www.itu.int/fr/ITU-T/C-I/Pages/default.aspx)[*conformité et l'interopérabilité*](http://www.itu.int/fr/ITU-T/C-I/Pages/default.aspx)*" et "*[*Conformité et interopérabilité pour les pays en développement*](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ConformanceandInteroperability.aspx)*".* |

# 1 Introduction

1.1 Le Programme de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité (C&I), élaboré en application de la Résolution 177 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, repose sur quatre piliers, à savoir: Pilier 1) évaluation de la conformité; Pilier 2) réunions sur l'interopérabilité; Pilier 3) renforcement des capacités des ressources humaines; et Pilier 4) assistance pour l'établissement de centres de test et de programmes C&I dans les pays en développement.

1.2 Les piliers 1 et 2 relèvent de la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), tandis que les piliers 3 et 4 relèvent du Bureau de développement des télécommunications (BDT). L'UIT-R continue de collaborer avec l'UIT‑T et l'UIT-D en ce qui concerne les tests de conformité et d'interopérabilité, et à fournir des informations à ces Secteurs lorsqu'ils le lui demandent, comme indiqué dans le *décide* de la Résolution UIT-R 62.

# 2 Activités passées et futures relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action C&I de l'UIT

Depuis que le Conseil a approuvé et mis à jour, à sa session de 2013, un Plan d'action sur la conformité et l'interopérabilité (voir la section 4 du Document [C13/24(Rév.1)](https://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S13-CL-C-0024!R1!MSW-E)), le Programme de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité progresse de manière satisfaisante: les activités entreprises depuis la session de 2016 du Conseil sont résumées ci-après. La numérotation des paragraphes (*a, b, c...*) renvoie aux différents points du Plan d'action.

## *2.1 Pilier 1 – Evaluation de la conformité*

*a)* La [base de données de l'UIT sur la](http://www.itu.int/net/itu-t/cdb/ConformityDB.aspx) [conformité des produits](http://www.itu.int/net/itu-t/cdb/ConformityDB.aspx), entérinée par la Conférence de plénipotentiaires dans sa Résolution 177 en vue de fournir au secteur un moyen de diffuser des informations sur la conformité des produits et services TIC aux normes internationales de l'UIT‑T, a été créée le 18 décembre 2014; elle comporte des entrées relatives aux dispositifs de cybersanté conformes à la Recommandation UIT‑T H.810 intitulée "*Directives de conception visant à assurer l'interopérabilité des systèmes individuels de suivi de l'état de santé*". Ces entrées ont été périodiquement mises à jour en collaboration avec Continua Health Alliance. Actuellement, la base de données contient plus de 500 entrées, qui portent sur les dispositifs de cybersanté, les téléphones mobiles et les services Ethernet.

Les commissions d'études de l'UIT-T gèrent les [projets pilotes](http://www.itu.int/go/pilot-projects) relatifs aux tests de conformité et d'interopérabilité.

*c)* En février 2017, la CE 11 de l'UIT-T a mis à jour le [tableau de référence](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/CI-reference.aspx) des Recommandations UIT-T qui peuvent être utilisées pour les tests de conformité et d'interopérabilité.

La CE 11 de l'UIT-T [collabore avec le Comité technique TC INT de l'ETSI](https://www.itu.int/md/T13-SG11-151202-TD-GEN-0913/en) (ETSI TC INT); afin d'élaborer des normes concernant les tests de conformité SIP-IMS, les mesures de débit de l'Internet, le cadre d'une interconnexion entre réseaux VoLTE/ViLTE ainsi que les exigences et les spécifications de tests applicables.

En juillet 2016, la CE 11 de l'UIT-T a approuvé une nouvelle Recommandation UIT-T Q.3960 *"Cadre pour les mesures des performances relatives à l'Internet*", qui est la première d'une série de Recommandations UIT-T consacrées aux mesures Internet.Cette Recommandation décrit le cadre pour les mesures de la performance relative à l'Internet, qui peut être établi au niveau national ou international, et qui offre aux clients des réseaux des opérateurs de télécommunication publics actuels la possibilité de mesurer la connexion Internet d'un client. Compte tenu de ce résultat, la CE 11 de l'UIT-T, en collaboration avec le Comité technique TC INT de l'ETSI, poursuit l'élaboration du projet de Recommandation UIT-T Q.3961 *"Méthodes de test des mesures de la performance relative à l'Internet, y compris le débit binaire de bout en bout dans les réseaux des opérateurs fixes et mobiles"* et encourage toutes les parties intéressées ainsi que les organismes de normalisation à s'associer à cette activité. On trouvera des renseignements complémentaires sur la [page web](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/IM/Internet-speed.aspx) de la CE 11 de l'UIT-T.

La CE 11 de l'UIT-T progresse dans l'examen du sujet d'étude [Q.30xx\_VoLTE\_Interconnection](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_item.aspx?isn=10782) *"*Cadre pour l'interconnexion des réseaux VoLTE/ViLTE*"*, qui a été entrepris à la suite des discussions de l'[Atelier](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/conformity-interoperability/20150112/Pages/default.aspx) tenu le 1er décembre 2015. En février 2017, la CE 11 de l'UIT-T a mis à une nouvelle question Q.VoLTE\_INT\_TEST *"Tests d'interconnexion des réseaux VoLTE/ViLTE pour les scénarios d'itinérance et d'interfonctionnement, y compris les tests pertinents de qualité de service et de qualité d'expérience"*.

*d)* *En février* 2017, la CE 11 de l'UIT-T a approuvé une nouvelle ligne directrice intitulée *"Procédure suivie par la Commission de direction pour l'évaluation de la conformité (CASC) de l'UIT‑T pour la désignation d'experts techniques de l'UIT-T"*.

En 2016, la CASC de l'UIT-T a établi une [liste](https://www.itu.int/md/T13-SG11-160627-TD-GEN-1306/fr) de Recommandations UIT-T (UIT-T P.1140, P1100, P.1110 et K.116) qui pourront faire l'objet de programmes de certification communs, en fonction des contributions qui seront présentées par les commissions d'études de l'UIT-T et les membres de de l'UIT.

La CASC de l'UIT-T poursuit sa collaboration avec les Systèmes et les Schémas d'évaluation de la conformité existants, par exemple les organes d'accréditation CEI et ILAC. En conséquence, le Comité de gestion de la certification (CMC) de la CEI a créé un [Groupe d'action "Exigences de l'UIT"](http://www.iecee.org/dyn/www/f?p=106:46:11161765169405::::FSP_ORG_ID:19407).

En outre, la CASC de l'UIT-T a reçu des réponses de l'IECEE à l'enquête dans laquelle elle demandait aux membres de l'IECEE d'indiquer les Recommandations de l'UIT à utiliser aux fins de la certification ([TD 50 (GEN/11)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG11-170206-TD-GEN-0050)). Parmi les membres de l'IECEE ayant formulé des commentaires figurent l'Italie, la Slovénie, la Suisse et le Vietnam.

A l'heure actuelle, la CASC de l'UIT-T, en collaboration avec le Groupe d'action de la CEI, élabore deux lignes directrices, à savoir:

– lignes directrices-CP-AB *"Lignes directrices sur la procédure de collaboration de la CASC de l'UIT-T avec les organismes d'accréditation établis pour évaluer les laboratoires de test dans le cadre des Recommandations approuvées de l'UIT-T"*;

– lignes directrices-RP-TL *"Lignes directrices sur la procédure suivie par la CASC de l'UIT-T pour la reconnaissance des laboratoires de tests"*.

La CASC de l'UIT-T a été établie par la CE 11 en 2015,afin d'élaborer la procédure de reconnaissance des laboratoires de tests (TL) compétents pour effectuer des tests par rapport aux Recommandations de l'UIT-T, conformément à la ligne directrice intitulée *"Procédure de reconnaissance des laboratoires de tests"*, qui a été approuvée par la CE 11 en 2015. La CASC de l'UIT-T doit tenir sa prochaine réunion (réunion électronique) le 12 juillet 2017. Le mandat de la CASC de l'UIT-T est décrit sur la [page web](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2017-2020/11/Pages/CASC.aspx) de cette dernière.

*e)* En juin 2016, la CE 11 a organisé un [atelier](https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20160628/Pages/default.aspx) sur le thème *"Des solutions de conformité et d'interopérabilité au service de la lutte contre la contrefaçon"*.

En février 2017, la CE 11 de l'UIT-T *a approuvé un rapport d'enquête sur la contrefaçon des dispositifs TIC dans la région Afrique* ([TD 1199(Rév.1)(GEN/11)](https://www.itu.int/md/T13-SG11-160627-TD-GEN-1199/fr)) et mis à l'étude un nouveau thème UIT-T Q.FW\_CSM *"Cadre pour la lutte contre l'utilisation des dispositifs TIC mobiles volés"*. De plus, deux rapports techniques ont été révisés: Q.FW\_CCF *"Cadre pour des solutions permettant de lutter contre la contrefaçon des dispositifs TIC*" et TR-CF\_BP *"Rapport technique – Lignes directrices à suivre en matière de bonnes pratiques et solutions à appliquer pour lutter contre la contrefaçon de dispositifs TIC"*.

*f)* En février 2017, la CE 11 a donné son accord à un nouveau projet de Recommandation UIT-T Q.3713 *"Exigences de signalisation pour la réserve de passerelles de réseau large bande (BNG)",* qui vise à renforcer les prescriptions en matière de conformité, en identifiant les éléments de la Recommandation qui sont nécessaires pour la conformité.

En janvier 2017, la CE 12 de l'UIT-T a révisé la Recommandation UIT-T P.1100/P.1110 sur la base des résultats des tests de la [troisième](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/test_event_3.aspx) [réunion de l'UIT-T consacrée à des tests](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/test_event_3.aspx) d'évaluation de la qualité de fonctionnement des téléphones mobiles à bord de véhicules en association avec des terminaux mains libres. La Recommandation UIT-T P.1100/P.1110 révisée identifie les éléments qui doivent être testés pour être en conformité avec certaines sections de ces Recommandations.

*g)* Les commissions d'études de l'UIT-T chargées de la mise en oeuvre de projets de tests pilote (paragraphe b)) élaborent actuellement les spécifications de tests pertinentes, notamment PICS, PIXIT, ATS (par exemple Recommandation Q.3905 et Recommandations de la série M.3170).

La CE 11 de l'UIT-T a achevé l'élaboration de la première série des Recommandations qui indiquent les prescriptions et les spécifications de test pertinentes pour le service de communication de base et les services supplémentaires pour les réseaux utilisant le sous-système SIP-IMS. Elle élaborera ensuite la seconde série de normes. On trouvera davantage de précisions sur la [page web du SIP‑IMS](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/SIP/IMS.aspx).

En janvier 2017, la CE 16 de l'UIT-T a approuvé le nouveau document sur les tests C&I relatifs aux profils d'accessibilité pour les systèmes TVIP (UIT-T HSTP.CONF-H702) et donné son accord à 39 Recommandations, nouvelles ou révisées, concernant les spécifications des tests de conformité pour les dispositifs médicaux individuels UIT-T H.810 (Recommandations de la série UIT-T H.820-H.850).

La CE 5 de l'UIT-T élabore actuellement de nouvelles Recommandations relatives aux perturbations électromagnétiques, aux tests d'immunité et aux spécifications de tests pour le chargeur universel (Recommandation UIT-T L.1005). En 2016, la CE 5 de l'UIT-T a approuvé la Recommandation UIT-T K.44, qui décrit les tests d'immunité des équipements de télécommunication exposés aux surtensions et aux surintensités.

En janvier 2017, la CE 12 de l'UIT-T a donné son accord à la Recommandation révisée UIT-T P.381, qui décrit les prescriptions techniques et les méthodes de test applicables à l'interface universelle de casque d'écoute filaire ainsi qu'à la Recommandation UIT-T P.1120, qui décrit les objectifs et le montage des tests pour les communications mains libres à bord de véhicules utilisant des systèmes super large bande (SWB) et pleine bande (FB).

## *2.2* *Pilier 2 – Réunions de l'UIT sur l'interopérabilité*

### *2.2.1* *Séries de tests sur la TVIP*

En 2016, l'UIT a organisé une série de [tests concernant la TVIP](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/interop/Pages/IPTV201701.aspx)pour améliorer les normes et les spécifications de test de l'UIT-T concernant la TVIP. Sur la base de ces expériences de test, les constructeurs de TVIP ont indiqué qu'ils souhaitaient mener des tests de conformité, afin d'alimenter la base de données UIT sur la conformité des produits avec ceux de leurs produits qui auront passé les tests avec succès. Pour répondre à la demande du marché, la CE 16 de l'UIT-T a créé une équipe de l'UIT chargée d'effectuer des tests sur la TVIP et a lancé un nouveau projet pilote d'évaluation de la conformité par rapport aux Recommandations de la série UIT-T H.700

En janvier 2017, pendant la réunion de la CE 16, l'équipe créée pour effectuer les tests concernant la TVIP et l'Université Keio ont mené des tests de conformité à la Recommandation [UIT-T H.721](http://www.itu.int/itu-t/recommendations/rec.aspx?rec=12458), en utilisant les spécifications de test pertinentes [HSTP-CONF H721](http://www.itu.int/pub/T-TUT-IPTV-2015-H721). La prochaine série de tests sur la TVIP devrait avoir lieu à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe du Rapporteur pour la Question 13/16, qui aura lieu à Genève en mai 2017.

### *2.2.2 Séries de tests UIT sur la compatibilité des téléphones mobiles et des terminaux mains libres à bord de véhicules*

A la suite des trois séries de tests UIT visant à évaluer la qualité de fonctionnement des téléphones mobiles dans le cas de communications à bande étroite ou à large bande avec des terminaux mains libres à bord de véhicules, qui se sont tenues en [mai 2014](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/test_event_Feb14.aspx), [mai 2016](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/test_event_2.aspx) et [novembre 2016](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/test_event_3.aspx), l'UIT organisera le 10 mars 2017 une table ronde ([page web](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/roundtable_march17.aspx)) au cours de laquelle des méthodes possibles seront examinées pour traiter ces questions, notamment la possibilité de créer un logo spécial qui pourra apparaître sur l'écran d'un terminal mains libres à bord d'un véhicule lors de la connexion d'un téléphone figurant sur la "liste blanche".

Les meilleurs systèmes mains libres figurent dans la "[liste blanche](https://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/HFT-mobile-tests/HFT_testing.aspx)".

## *2.3* *Pilier 3 – renforcement des capacités*

a) L'UIT organise des activités de [renforcement des capacités](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/Events.aspx) des ressources humaines dans les régions en ce qui concerne la conformité et l'interopérabilité (C&I). Les cours de formation sont organisés en collaboration avec les organisations régionales et internationales concernées, afin de préciser des éléments fondamentaux tels que l'accréditation, la certification et les accords de reconnaissance mutuelle, et d'étudier la possibilité d'instaurer une collaboration et de partager des infrastructures C&I (processus d'homologation, rapports de test, etc.).

En 2016, des cours de formation sur la conformité et l'interopérabilité ont été organisés dans les régions suivantes: 1) région des Etats arabes, (Tunis (Tunisie), avril 2016), 2) région Amériques, (Campinas (Brésil), juin 2016), 3) région Afrique, (Tunis (Tunisie), mai 2016); 4) région de la CEI, (Moscou (Fédération de Russie), mars 2016) et 5) région Asie-pacifique, (Chongqing, (Chine), octobre 2016). Un cours de formation individualisé sur les tests de conformité a été organisé pour le Ghana (Turin, (Italie), Octobre 2016). Ces formations portaient sur les équipements de test, l'étalonnage et le montage des tests. Des informations sur les thèmes suivants ont été communiquées aux participants: nouvelles approches et nouvelles directives, surveillance du marché et bonnes pratiques à suivre pour évaluer le marché; réseaux mobiles 3G et 4G et notions de base concernant la compatibilité électromagnétique; normes internationales applicables à l'homologation des équipements TIC; mesures pratiques effectuées en laboratoire, rapports par pays et programmes C&I en place.

Les réunions de formation sur la conformité et l'interopérabilité qu'il est prévu d'organiser en 2017 seront consacrées à de nouveaux aspects et à des approches financièrement abordables pour assurer la conformité et l'interopérabilité, par exemple le recours à des procédures novatrices pour améliorer les programmes C&I et les services de laboratoire virtuel.

Conformément à la Résolution 177 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, le secrétariat de l'UIT élabore actuellement un programme de formation C&I (CITP) en s'appuyant sur l'environnement de [l'Académie de l'UIT](https://academy.itu.int/index.php?lang=en) ainsi que sur les formations et lignes directrices existantes en matière de C&I. Le programme CITP est conforme au cadre des programmes de formation organisés antérieurement avec succès par l'UIT, par exemple les cours de formation régionaux sur les programmes et les domaines de tests C&I. Le matériel didactique est fondé sur les publications de l'UIT relatives à la conformité et l'interopérabilité, par exemple les lignes directrices et les Recommandations ainsi que le matériel didactique utilisé à l'occasion d'ateliers précédents. Enfin, le programme CITP est conforme aux mécanismes d'assurance qualité de l'Académie de l'UIT.

## *2.4* *Pilier 4 – Assistance en vue de l'établissement de centres de test et de programmes C&I dans les pays en développement*

*a)* Afin de tenir compte de programmes particuliers nationaux ou régionaux relatifs à la mise en oeuvre et à l'examen des procédures d'homologation des produits TIC, l'UIT a fourni une assistance à des pays en développement.

En 2016, les [études d'évaluation C&I](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/CI_AssessmentStudyRegional.aspx) destinées à promouvoir la mise en place d'un programme C&I commun, par le biais de l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle (MRA) ou la construction de laboratoires, ont bénéficié d'un suivi pour la région du Maghreb (5 pays) et pour la COMTELCA (7pays). **Les conclusions et les recommandations issues de ces études d'évaluation C&I** menées par **l'UIT peuvent être téléchargées.**

Des études d'évaluation analogues portant sur la réglementation, les institutions, les laboratoires et les procédures d'homologation des produits TIC seront menées en 2017 pour la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et la région Amérique du sud.

A la suite d'activités liées à la conformité et l'interopérabilité menées en Amérique centrale, un projet pilote innovant portant sur l'étude des services de laboratoire virtuel, ainsi que le texte pilote correspondant, ont été présentés à l'occasion du deuxième [atelier](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Americas/Pages/EVENTS/2016/15556.aspx) sur la conformité et l'interopérabilité a l'intention des pays membres de la COMTELCA, qui a été organisé les 5 et 6 décembre 2016 à San Salvador(El Salvador).

[Au cours de la réunion d'experts UIT-UMA sur la conformité et l'interopérabilité](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/ArabStates/Pages/CI-2016.aspx) pour les pays du Maghreb qui s'est tenue à Rabat (Maroc) les 14 et 15 décembre 2016, les participants ont examiné un projet de document qui sera présenté à la réunion du Conseil des ministres des communications du Maghreb. Ce projet de document contient une proposition d'accord de reconnaissance mutuelle de l'[UMA concernant l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunication](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/ArabStates/Documents/events/2016/CI/UMA%20Meeting/UMA%20MRA_E.pdf) (UMA: Union du Maghreb arabe).

*b)* Un [ensemble complet de lignes directrices relatives à la conformité et à l'interopérabilité](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/PublicationsandDeliverables.aspx), portant sur des sujets aussi divers que les programmesC&I, l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle et les services de laboratoire de test, est mis à la disposition des membres de l'UIT.

*c)* La question de l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle(MRA) visant à promouvoir l'intégration régionale et les programmes communs C&I a été examinée aux niveaux régional et sous‑régional, à l'occasion de toutes les manifestations susmentionnées. Le document qui a servi de base aux discussions était le suivant: "[Lignes directrices relatives à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la gestion d'arrangements/accords de reconnaissance mutuelle (MRA) sur l'évaluation de la conformité](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Documents/ConformanceInteroperability/GuidelinesMRAs_E.pdf)".

La CE 2 de l'UIT-D chargée d'examiner la [Question 4](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/rgqlist.asp?lg=1&sp=2014&rgq=D14-SG02-RGQ04.2&stg=2), "Assistance aux pays en développement pour la mise en oeuvre de programmes de conformité et d'interopérabilité", créée par la CMDT-14, a tenu sa dernière réunion en avril 2017. Le rapport final est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0416/fr).

## *2.5* *Piliers 1 à 4*

*a)* L'UIT a signé des mémorandums d'accord portant sur la mise en oeuvre du Programme C&I.

*b)* Le Secrétariat de l'UIT a fait part des progrès réalisés en ce qui concerne le Programme C&I de l'UIT et a examiné la possibilité d'établir une collaboration avec les organismes internationaux s'occupant de l'évaluation de la conformité, par exemple la CEI, l'ISO, l'ISO/CASCO, l'ILAC, l'IAF et DCMAS.

*c)* Le [portail de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité](http://www.itu.int/net/ITU-T/C-I/) est régulièrement mis à jour.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_